



Garde d'enfants

Par Larose78

Bonjour,

Je suis séparée du père de mes filles 7 & 9 ans depuis avril 2023. J'ai quitté le domicile familial.

Il le travaille pas chômage et ensuite RSA depuis bientôt 5 ans ... Mode de vie reclus et ps5 dort le jour vit la nuit. Il a exigé la garde exclusive j'ai refusé et on s'est finalement mis d'accord sur une garde alternée une semaine sur deux (j'habite à 5min) et l'école est en face de chez lui. Depuis qlq temps il me fait du chantage comme quoi les filles devront décider où vivre l'an prochain. La garde alternée n'est pas homologuée par le JAF.

Il leur parle de mariage précoce, que la France est un pays de mécréants il leur fait manquer souvent l'école notamment en périodes de fêtes ou spectacles à thème, il dit que l'école ne sert à rien et qu'il veut aller vivre au Maroc . J'ai peur pour mes filles qui commencent à tenir un discours assez archaïque (pas d'études.pas de travail car la femme n'a pas le droit de travailler) j'ai repris mes études à 37 ans je suis en alternance actuellement pour moi-même et pour améliorer notre cadre de vie.

je montre un tout autre exemple à mes enfants. Je suis pétrifiée à l'idée qu'il les emmène au Maroc. Elles ont très peur de lui et pourrait dire ce qu'il veut .

MA QUESTION : Dois-je faire homologuer la garde alternée ou demander directement une garde exclusive ? Je n'en ai pas encore parlé à mes filles j'appréhende. Elles aiment leur père et ont l'air d'apprécier ce rythme de garde une semaine sur deux mais j'ai peur pour leur avenir. Comment agir dans leur Intérêt ?

Merci de m'avoir lu

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez continuer votre accord amiable, mais ce n'est en aucun cas vos filles qui devraient choisir leur mode de garde.

Il sera plus sécurisé de saisir le JAF et d'homologuer une convention parentale fixant les droits et devoirs de chacun.

Vous devez protéger vos filles et leurs absences scolaires doivent être justifiées par un motif légitime (certificat médical). Si ce n'est pas le cas, il faut garder les traces et mettre le père devant ses responsabilités.

Un suivi social peut être demandé.

Vous pouvez aussi demander une IST pour interdire toute sortie de l'hexagone. Mais sachez que parfois certains arrivent à passer à travers.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1774[/url]

Consultez un avocat.

Par Isadore

Bonjour,

Au vu du contexte je vous conseille de voir un avocat et de saisir le JAF. L'avocat n'est obligatoire mais il pourra utilement vous conseiller.

Vos filles n'ont pas à porter le choix de décisions qui ne sont pas de leur âge. Ce sont les parents et si nécessaire le juge qui doivent choisir leur lieu de résidence.

Par Larose78

Merci à tous pour vos retours

Il se débrouille toujours pour obtenir des certificats médicaux lors des absences scolaires car l'école l'exige surtout quand ce sont des absences d'une semaine entière.

Et parfois il ne les amène que l'après-midi car il ne s'est pas levé à l'heure.

Je suis perdue car je culpabilise à l'idée d'enclencher une demande de garde exclusive et de priver un peu les filles de leur papa mais c'est vrai que je dois penser à elles j'ai appelé un avocat en sortant du travail je le rencontre vendredi je lui poserais toutes mes questions et je déciderais si je continue la garde alternée homologuée ou bien demander une garde exclusive.

Merci encore pour vos retours et je prends tout les conseils si vous en avez merci

Par yapasdequoi

L'avocat vous confirmera les pièces utiles pour argumenter vos demandes.
Si les filles sont souvent absentes ou en retard, l'école doit pouvoir en témoigner.
Mais ce n'est pas forcément utile de mettre ce sujet devant le juge.

Par Larose78

Oui en fait je cherche juste à protéger les enfants et ne pas avoir l'air d'être une mère qui veut juste embêter son ex car ce n'est pas le cas . Je sais que le JAF n'aime pas ce genre de profil et les parents qui règlent leur pb devant un JAF, et c'est pas mon but.

Je limite au maximum les échanges, j'ai déposé une main courante Vendredi dernier car il me faisait du chantage si je voulais récupérer les enfants , l'interdiction de me garer dans sa rue mais dans une rue spécifique à une place spéciale (entre 2 voitures) si je ne le faisais pas il repartait chez lui avec les enfants et m'envoyait bcp de msg. Je l'ai bloqué sur WhatsApp mais il continue par SMS.

C'est fatiguant mais je tiens bon. Je suis occupée avec mon alternance etc lui s'ennuie il n'a aucune occupation.

J'étais d'accord pour la garde alternée car je trouve important de préserver au maximum l'équilibre des enfants je n'ai pas changé d'école non plus pour ne pas les perturber.

Mais plus j'avance plus je constate des choses qui sont menaçantes pour l'avenir des enfants si je ne fais rien j'ai peur de le regretter.

Pour l'interdiction de sortie du territoire, si je le fais c'est aussi valable pour moi donc si je veux aller en vacances à l'étranger je devrais lui demander l'autorisation et il s'en donnera a c?ur joie pour m'en empêcher...

Par yapasdequoi

Le JAF ne sera pas dupe et verra bien que les relations sont loin d'être apaisées entre vous.
Montrez déjà ces échanges à l'avocat.

NB: une main courante ne sert à RIEN. Soit vous déposez une plainte, soit vous laissez tomber.

Et oui, une IST vaut pour tout le monde.

Par Larose78

Le brigadier m'a conseillé de faire la main courante et contacter un avocat ou faire homologuer la garde alternée et s'il cherche à me nuire encore je peux faire appel à la police en cas de non présentation des enfants ou s'il m'empêche d'aller les chercher ils pourront intervenir.

Là je n'ai pas de jugement , j'ai fais la main courante pour garder une trace écrite des faits si je décide de porter plainte ou s'il y a récidive des faits de ce genre.

J'imagine que le JAF se doutera bien qu'on ne s'entend pas super bien mais je veux éviter au maximum le règlement de compte pendant l'audience je veux juste une bonne décision pour les enfants.

Merci à tous vraiment ça me fait du bien

Par Isadore

A voir avec votre avocat, il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse et laisser passer des agissements inacceptables, surtout s'ils peuvent avoir des répercussions sur les enfants.

Le JAF ne sera pas forcément le juge compétent pour régler tous les problèmes. Mais si votre avocat vous conseille de déposer plainte pour du harcèlement ou autre, il ne faudra pas hésiter à en informer le JAF. Le JAF n'aime pas les parents qui se cassent du sucre sur le dos, en revanche quand il y a des faits sérieux il en tient compte dans ses décisions.

L'équilibre des enfants cela passe aussi par ne pas être voir qu'un parent toxique peut persécuter l'autre en toute impunité. Il n'y a aucun mal à vous protéger, vos enfants et vous.

Dans un contexte aussi chargé, un avocat peut aider à faire le tri et à faire les bons choix.